# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



## **EAU POTABLE**

SMAEP 4B – Distribution – Délégation de Service Public avec VÉOLIA

Année 2023

# **SOMMAIRE**

CARA	CTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1)	Organisation administrative du service	3
2)	Estimation de la population desservie	3
3)	Conditions d'exploitation du service	3
4)	Prestations assurées dans le cadre du service	3
5)	Les volumes d'eau	4
6)	Nombre d'abonnements	4
7)	Bilan des volumes sur le territoire :	4
8)	Longueur du réseau	4
TARIF	ICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
9)	Tarifs en vigueur	6
10)	Prix du service d'eau potable	6
11)	Recettes d'Exploitation	6
12)	La Facture d'eau	7
INDIC	ATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE	8
13)	Qualité de l'eau	8
14)	Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	8
15)	Performance du réseau	9
16)	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	10
17)	Taux de réclamation	11
FINAN	ICEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	11
18)	Travaux réalisés au cours de l'exercice	11
19)	Etat de la dette	11
20)	Amortissements réalisés	11

## **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE**

## 1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique. Par arrêté du 13 mars 2020, les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif ont été supprimées.

Aujourd'hui, ce sont 47 collectivités représentant 53 communes qui forment le SMAEP 4B.

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

- La production d'eau potable
- La distribution d'eau potable
- La défense Incendie

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du <u>service de distribution d'eau potable avec délégation de service public VÉOLIA au cours de l'exercice 2023</u>. Celui-ci concerne uniquement la commune de Chef-Boutonne (territoire de l'excommune de Chef-Boutonne car le territoire des ex-communes de Crézières, La Bataille et Tillou est distribué en régie directe par le Syndicat 4B).

### 2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : 1 960 (population en vigueur au 01/01/2024).

Nombre de compteurs : 1 298

## 3) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public avec la société VÉOLIA (contrat d'affermage qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui s'achèvera avec un an d'anticipation le 31 décembre 2024).

## 4) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à Véolia sont les suivantes :

Gestion du	Application du règlement du service,		
service	fonctionnement, surveillance et entretien des		
	installations, relève des compteurs		
Gestion des	Accueil des usagers, facturation, traitement des		
abonnés	doléances client		
Mise en service	Des branchements		
Entretien	De l'ensemble des ouvrages		
Renouvellement	Des compteurs, des équipements		
	électromécaniques, des ouvrages de traitement		
Prestations	Entretien des points de distribution publics		
particulières			

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	Des branchements particuliers, des canalisations, des ouvrages de traitement captages, des		
	ouvrages de stockage, etc.		
Travaux neufs	D'extensions de réseau, de dévoiement des		
	réseaux.		

## 5) Les volumes d'eau

a) Importations d'eau

Import depuis	Importés en	Importés en	Variation
	2022 (m <sup>3</sup> )	2023 (m³)	(%)
SMAEP 4B- Production	171 239	150 180	-12,30%

## b) Exportations

Le service n'exporte pas d'eau.

## 6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	1 296	1 298	0,15%
Nombre d'abonnés non domestiques	1	1	0,00%
Nombre total d'abonnements	1 297	1 299	0,15%

## 7) Bilan des volumes sur le territoire :

Volumes (m <sup>3</sup> )	2022	2023
Volume importé	171 239	150 180
Volume exporté	0	0
Volume total mis en distribution sur le territoire	171 239	150 180
Volume vendu aux abonnés domestiques	102 610	102 063
Volume vendu aux abonnés non domestiques	312	308
Volume total vendu aux abonnés	102 922	102 371

## 8) Longueur du réseau

## a) Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2022 :

E	Longueur	
Commune	Lieu	(ml)
Chef-Boutonne	Chemin Vert	260
	260	

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années :

	2021	2022	2023
Extension de réseau (ml)	0	0	260

## b) Renouvellement des réseaux

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année

2022:

Renouvelle	Longueur	
Commune	(ml)	
CHEF-BOUTONNE	Rue de la Justice	206
CHEF-BOUTONNE Moulin Neuf		158
Longu	364	

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

		2019	2020	2021	2022	2023
	Linéaire de réseau de desserte	37 299	37 756	37 756	37 546	37 806
Movenne	(hors branchement en ml)	37 299	37 /36	37 756	37 546	37 806
Moyerine	Renouvellement de réseau (ml)	275	990	0	185	364
	Taux de renouvellement	0,74%	2,62%	0,00%	0,49%	0,96%

## Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0.96%

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

# TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

## 9) Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante du SMAEP 4B vote les tarifs annuellement, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
06/12/2023	Vote des tarifs 2024

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

## 10) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend au 1er Janvier 2024 :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

	2023		20	24
		Part		Part
	Part Fixe	variable	Part Fixe	variable
	en €	en	en €	en
	HT/an	€HT/m3	HT/an	€HT/m3
Part collectivité	39,48 €	0,7539 €	35,72 €	0,6735 €
Part délégataire	46,02 €	0,9861€	49,78 €	1,0665 €
Total	85,50 €	1,7400 €	85,50 €	1,7400 €

Pour le premier semestre, les factures comportent l'abonnement du 1<sup>er</sup> semestre et le solde des m<sup>3</sup> consommés l'année précédente.

Pour le deuxième semestre, l'abonnement du 2<sup>nd</sup> semestre et 45% des m<sup>3</sup> consommés l'année précédente au tarif de l'année en cours (application progressive et complète des tranches du barème).

La redevance « préservation des ressources en eau » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable et s'élève à 0.0488 €/m³.

La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et s'élève à 0.33 €/m³.

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.

## 11) Recettes d'Exploitation

	2022	2023	Variation
Exploitation du service	167 419,00 €	161 178,00 €	-3,73%
Collectivités et autres organismes publics	186 551,00 €	167 446,00 €	-10,24%
Travaux attribués à titre exclusif	950,00€	1 056,00 €	11,16%
Produits accessoires	5 373,00 €	5 606,00 €	4,34%
Total recettes de vente d'eau	360 293,00 €	335 286,00 €	-6,94%

## 12) La Facture d'eau

## Evolution du tarif de l'eau

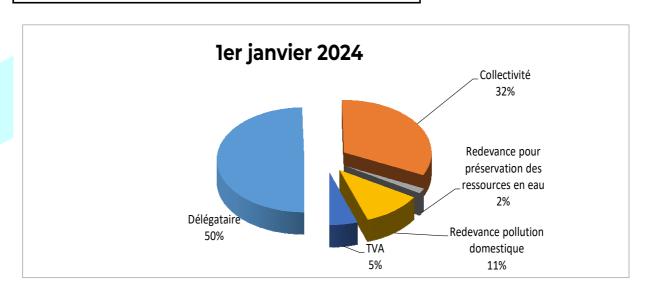
	Désignation	1er janvier	1er janvier	Variation
	3	2023	2024	variation
Part du délégataire				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	46,02€	49,78 €	8,17%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,9861€	1,0665€	8,15%
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	39,48€	35,72€	-9,52%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,7539 €	0,6735 €	-10,66%
Redevances et taxes	Redevance préservation des			
	ressources en eau (€/m3)	0,0660€	0,0488€	-26,06%
	Redevance pollution domestique	0,3300€	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

<sup>\*</sup> Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

## Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier	1er janvier	Variation
	2023	2024	variation
Délégataire	164,35€	177,76 €	8,16%
Collectivité	129,95€	116,54 €	-10,32%
Redevance pour préservation des ressources en eau	7,92€	5,86 €	-26,06%
Redevance pollution domestique	39,60€	39,60 €	0,00%
TVA	18,80€	18,69 €	-0,60%
Total (TTC)	360,62 €	358,44 €	-0,60%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m³: 2,99 €



## INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

## 13) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- o les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- o les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

## Conformité des prélèvements :

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle	Sanitaire	Surveillance du Délégataire		Contrôle s surveillance d	
Limite de qualite	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	12	12	52	51	64	63
Physico-chimie	13	13	0	0	13	13

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	98,1 %	98,4 %
Physico-chimie	100,0 %	/	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

### Conformité des paramètres analytiques :

	Cont	rôle sanitaire	Surveillance par le délégataire		
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	
Paramètres so	umis à Limite de Qual	ité			
Microbiologique	24	24	104	103	
Physico-chimique	36	36			
Paramètres so	umis à Référence de (	Qualité			
Microbiologique	45	45	208	208	
Physico-chimique	86	86	92	92	
Autres paramè	tres analysés				
Microbiologique			52		
Physico-chimique	59				

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

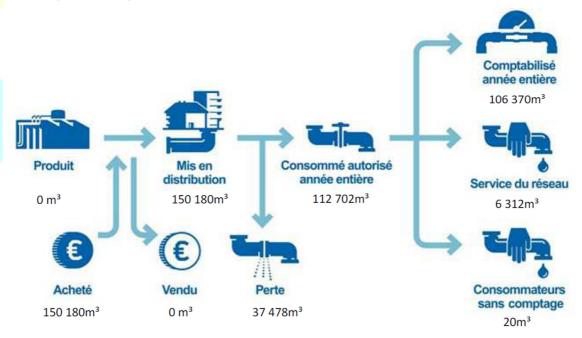
## (14) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Le calcul de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été modifié à compter de l'exercice 2013. L'indice se calcul sur une échelle de 0 à 120.

Gestion patrimoine - N	liveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeui ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que s points a été obtenue pour la partie A)	si la totali	té des
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	1	Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		99 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des ariables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	11
	Total Parties A et B	45	41
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 per comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie.		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
	Total:	120	101

## 15) Performance du réseau

## → Synthèse des flux de volumes



Les consommations sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) sont estimées à 20 m³. Les volumes de service (vidanges des biefs, purges, lavages des réservoirs) sont évalués à 6 312 m³ selon la méthode d'estimation ASTEE.

### L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

#### Rendement du réseau de distribution

## $= \frac{(Volume\ consomm\'e\ autoris\'e\ +\ Exportations)}{(Volume\ produit\ +\ Importations)}$

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau (%)	81,4%	79,4%	84,4%	66,6%	75,0%

## Indice des volumes non comptés

= (Estimation consommations sans comptage + Volume de service + Pertes) (Longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non					
comptés (m3/km/j)	2,28	2,34	1,72	4,62	3,19

## Indice linéaire de pertes en réseau

## = Pertes Longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022	2023
I <mark>ndice linéai</mark> re de pertes en					
<mark>réseau (m3/k</mark> m/j)	1,90	1,97	1,69	4,17	2,73

### - Indice linéaire de consommation

	2020	2021	2022	2023
<mark>Indice</mark> linéaire de	7	0.17	0.70	0.20
consommation(m³/km/j)	7,55	9,13	8,32	8,20

## 16) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24H à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

	2023
Taux d'interruption non programmée	7.00
pour 1000 abonnés	3,08

Ce type d'arrêt d'eau intervient lors de la réparation de fuite urgente ou lors de la casse d'un réseau par un tiers.

## 17) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

 $Taux \ d'impayés \ sur les factures \ de l'année \ N = \frac{\text{Montant des impayés au titre de l'année N}}{\text{Montant TTC des factures d'eau émises}}$  au titre de l'année N

	2020	2021	2022
Taux d'impayés en % sur les factures de l'année N	4,49%	3,43%	4,70%

## 18) Taux de réclamation

Cet indicateur reprend les réclamations <u>écrites</u> de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

	2020	2021	2022	2023
Taux de réclamation pour 1000 abonnés	-	-	-	0,77

# FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

## 19) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux
Réseau de distribution rue de de la Justice (travaux terminés au 31/12/2023)	154 513,37 €
Ré <mark>seau de</mark> distribution au lieu-dit Moulin Neuf (travaux terminés au 31/12/2023)	24 979,44 €
Ex <mark>tension du</mark> réseau de distribution au lieu-dit Chemin Vert (travaux terminés au 3 <mark>1/12/2023)</mark>	29 159,28 €
TOTAL	208 652,09 €

## 20) Etat de la dette

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre (€)	245 082,85 €	353 501,31 €
Epargne brute annuelle (€)	49 259,21 €	45 764,03 €
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	4,98	7,72
Recettes réelles	118 759,60 €	120 773,70 €
Dépenses réelles (inclure remboursement des intérêts et pas le capital)	69 500,39 €	75 009,67 €
Remboursements au cours de l'exercice	26 971,87 €	32 836,03 €
dont en intérêts	3 848,28 €	6 254,46 €
dont en capital	23 123,59 €	26 581,57 €

En 2023, le Syndicat a souscrit un nouvel emprunt de 135 000 €.

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

21) Amortissements réalisés

	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation	£	104 348.02 €	22 946.12 €	24 118.12 €
aux amortissements	- 6	104 340,02 €	22 340,12 €	24 110,12 €





73 route de Brioux 79170 PÉRIGNÉ Tel : 05 49 07 74 31

Fax: 05 49 07 12 26 Mail: accueil@syndicat4b.fr